

# FEUILLE DE ROUTE 2025

GROUPE DE TRAVAIL TMD SIMPLON

COL DU SIMPLON

## TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

scienceINDUSTRIES  
S W I T Z E R L A N D



asphalt**suisse**



Chambre Valaisanne  
de Commerce et d'Industrie  
Walliser Industrie-  
und Handelskammer

# Survol

---

La présente Feuille de route porte sur le transport des marchandises dangereuses par le col du Simplon (TMD Simplon). Elle découle des réflexions menées par le Groupe de travail constitué à l'initiative du Département de la Mobilité, du Territoire et de l'Environnement du Canton (DMTE) du Valais, et de l'ASTAG.

Elle présente un ensemble de mesures cohérentes, impliquant les parties prenantes de l'économie valaisanne, qui poursuivent un objectif de maîtrise des risques pour les personnes et l'environnement inhérents au transport des matières dangereuses par le col du Simplon.

En particulier, elle prévoit l'examen immédiat des matières que le screening OPAM associe à la substance représentative épichlorhydrine, pour leur transfert vers le rail ou le recours à des parcours alternatifs.

## **Le Groupe de travail**

Supervisé par le Canton du Valais, le Groupe de travail rassemble des représentants de l'économie valaisanne (CCI Valais, constructionvalais), du secteur des transports (ASTAG, transporteurs valaisans, asphaltsuisse), du secteur industriel (scienceindustries, principaux sites industriels chimiques du canton), ainsi que de la Confédération (OFROU). Il s'est réuni à huit reprises, sur la période d'août 2021 à septembre 2022.

Son activité fut transcrite dans un rapport provisoire en février 2022. Le rapport mis à jour présente les résultats qui sont à la base de cette feuille de route. Il est édité et remis au DETEC en même temps que celle-ci.

## **Situation de départ, une réalité mal connue**

Compte tenu de la faible qualité des données à disposition, les acteurs concernés par le TMD au Simplon ne sont pas aussi clairement cernables que ce qui a été affirmé jusqu'ici. Les données complémentaires collectées par le Groupe de travail ont permis d'obtenir une première vision plus claire de cette réalité.

Les principaux constats qui en découlent sont illustrés ci-contre.

> > >



Sur les quelque 10'000 TMD  
qui empruntent annuellement  
le col du Simplon :



-50% ne concernent  
pas le Valais

---



-40% sont des transports  
de bitume

---



-10% sont générés par les  
sites de la grande industrie  
valaisanne

# Conséquences d'une interdiction

---

## Difficultés et incertitudes

Certaines marchandises s'avèrent difficiles à transférer. D'une part, les expériences menées par les entreprises présentes dans le Groupe de travail montrent que ni les transports du bitume, ni ceux des gaz liquides ne sont à ce jour techniquement et économiquement possibles par le rail. D'autre part, les capacités de transfert sont quasi inexistantes, en raison des limites des infrastructures actuelles, dont la majorité est privée et proche de la saturation. Les infrastructures pour un chargement des camions sur un court trajet Valais / Italie du nord sont par ailleurs également inexistantes.

Au vu de ce qui précède, une interdiction aurait pour conséquence un report des TMD sur d'autres axes routiers plutôt qu'un transfert sur le rail. Il en résulterait une augmentation des risques pour la population et des nuisances sur l'emploi, sur la capacité d'approvisionnement du pays et sur les relations avec les partenaires limitrophes.

# Mesures proposées

---

## Réduire les risques, accroître la transparence

Compte tenu des informations à disposition, des limites des capacités de transfert et des conséquences négatives d'une interdiction totale des TMD au Simplon, le Groupe de travail recommande 7 groupes de mesures ciblées, destinées à améliorer la maîtrise des risques par une diminution des transports de certaines marchandises, une meilleure transparence et

un renforcement des connaissances et de la sécurité.

Ces mesures ont été présentées à l'OFT et à l'OFROU le 9 novembre 2022. Elles ont obtenu le préavis favorable des deux Offices, qui ont chacun délégué une personne pour collaborer avec le Groupe de travail.

> > >

Ces mesures sont présentées  
de manière synthétique  
sur les doubles pages ci-après.



Réduction des transports  
des matières les  
plus dangereuses



Déclaration volontaire  
des TMD au Simplon



Contrôles accrus  
sur la sécurité



Monitoring  
Simplon



Développement des  
infrastructures et de l'offre  
en intermodalité



Contrôles sur les  
autres axes routiers



Point d'entrée unique  
pour la problématique  
(CoPil TMD Simplon)

## M1 Réduction des quantités de TMD

## M2 Déclaration volontaire des TMD au Simplon



### Contexte

- Demande de M<sup>me</sup> la conseillère fédérale Sommaruga pour des mesures chiffrables de réduction des TMD
- Le groupe de travail veut éviter une interdiction totale ou partielle des TMD au Simplon
- La gestion des TMD au Simplon nécessite un comptage
- Les comptages automatiques des offices fédéraux ne peuvent être efficaces qu'avec des informations complémentaires



### Fonctionnement

- Identification par le groupe Monitoring Simplon (M4) des marchandises les plus dangereuses
- Recherche d'alternatives: autres axes routiers, rail, etc.
- Communication des substances qui ne sont plus transportées
- Système d'annonce des TMD au Simplon (Canton du Valais)
- Déclaration volontaire des industries (marchandises transitant probablement par le Simplon)
- Déclaration volontaire des transporteurs membres de l'ASTAG



### Délais

- Q1 2024, intégration dans le rapport Monitoring Simplon des résultats de cette mesure
- Q1 2023, concept de l'outil d'annonce volontaire
- Q3 2023, outil d'annonce volontaire opérationnel
- Q1 2024, livraison des annonces des 3 à 6 derniers mois de 2024



### Objectifs

- Cibler les marchandises les plus dangereuses assimilées à l'épichlorhydrine (screening OPAM)
- Réduire, voire supprimer (hors force majeure) leur transport par le col: transfert vers le rail ou sur d'autres axes routiers
- Obtenir des données plus précises et plus fiables
- Mieux identifier les matières transportées, les origines et destinations
- Mieux définir et adapter les autres mesures



### Livrables

- Intégration des résultats dans les rapports du groupe Monitoring Simplon
- Mise en évidence des gains obtenus dans les analyses OPAM incluses dans ces rapports
- Données des transports déclarés, avec clé permettant un lien avec les comptages OFROU et OFT
- Analyse commune des données récoltées



### Gains attendus

- Diminution des risques pour l'environnement par le quasi-abandon des marchandises les plus dangereuses
- Vision claire des transports générés par les industries valaisannes
- Vérification de l'efficacité des autres mesures
- Identification des axes d'amélioration



### Lead proposé

scienceINDUSTRIES  
SWITZERLAND



Chambre Valaisanne  
de Commerce et d'Industrie  
Walliser Industrie-  
und Handelskammer



## M3 Contrôles accrus de la sécurité

## M4 Monitoring Simplon



### Contexte

- Réduction des risques par une réduction des accidents
- Nouvelles versions 2022 pour SDR et ADR
- Poursuivre et renforcer les mesures déjà prises (Canton du Valais / Confédération)

- Chiffres actuellement disponibles insuffisants pour une bonne connaissance des TMD au Simplon



### Fonctionnement

- Collaboration avec les Centres de contrôle du trafic lourd (CCTL) et la Police cantonale
- Nouvelle infrastructure de contrôle des freins

- Groupe de suivi qui comprend les partenaires actuels du GT
- Coordination OFROU & OFT (+ douanes, OFS, autres ?)
- Réunions 2 à 4x par année
- CoPil à définir (mesure M7)



### Délais

- Q1 2024, intégration dans le rapport Monitoring Simplon des résultats de ces contrôles
- Courant 2024, mise en service de l'infrastructure de contrôle des freins

- Q1 2023, mise en œuvre du groupe de suivi Monitoring Simplon
- Q1 2024, premier rapport du groupe de suivi



### Objectifs

- 8'000 heures de contrôles annuels sur l'axe du Simplon
- Pleine utilisation du Centre de contrôle du trafic lourd (CCTL) de Gamsen et Gondo

- Connaître les TMD Simplon
- Vérifier l'efficacité des solutions
- Identifier les transports risqués pour trouver des solutions
- M7



### Livrables

- Intégration des résultats dans les rapports du groupe Monitoring Simplon
- Mise en évidence de l'évolution des normes de sécurité, des contrôles et des résultats des contrôles

- Données semestrielles
- Chiffres transparents et exhaustifs, graphique OPAM
- Mise en évidence des éventuels comportements inadéquats
- Propositions de solutions



### Gains attendus

- Tous les transporteurs doivent savoir que l'A9 Simplon est très contrôlée
- Moins de camions non conformes ou de chauffeurs pas suffisamment formés ou ne respectant pas les règles

- Compréhension des TMD Simplon
- Vision uniforme des TMD Simplon pour tous les acteurs
- Vérifier l'impact des décisions
- Amélioration permanente, adaptation des mesures



### Lead proposé

## M5 Infrastructures et offres d'intermodalité

## M6 Contrôles sur les autres axes routiers



### Contexte

- Il n'existe pas à ce jour d'offre pour du ferroutage « court » Valais / Italie du nord
- Une offre pourrait être adaptée pour certains types de transports

- Les mesures M1 à M5 vont induire une pression sur les TMD au Simplon
- Une partie de ces transports pourrait se reporter sur les autres axes alpins et sur les autoroutes



### Fonctionnement

- Consultation des exploitants des infrastructures existantes sur des possibilités d'extension
- Recherche de possibilités de développement d'infrastructures dans les futurs projets d'aménagement en Valais

- Mise en place d'une infrastructure de contrôle sur l'axe du St-Bernard
- Analyse des données déjà récoltées sur les autres axes routiers nationaux



### Délais

- Q1 2024, rapport sur les possibilités de développement des infrastructures en Valais et en Italie du nord

- Q3 2023, définition des contrôles à effectuer
- Q1 2024, début des contrôles



### Objectifs

- Créer des possibilités de chargement en Valais qui donnent l'accès au ferroutage aussi aux entreprises locales
- Élargir le ferroutage à des types de marchandises aujourd'hui incompatibles avec ce mode

- Vérifier que les transports supprimés au Simplon ne se reportent pas sur les autres axes alpins ou sur les autoroutes



### Livrables

- Plan de développement des infrastructures d'intermodalité pour le territoire valaisan
- Pistes de développement ou de compléments d'infrastructures en Italie du nord

- Données complémentaires pour le Monitoring Simplon



### Gains attendus

- Objectifs pour le développement d'un ferroutage marchandise plus fin que l'actuel
- Identification des problématiques à résoudre pour le ferroutage

- Limiter le risque de TMD frauduleux sur les autres axes alpins
- Meilleure connaissance globale des TMD à travers les Alpes



### Lead proposé

## M7

# Point de contact unique



### Contexte

- Actions et communications non coordonnées pour les TMD au Simplon



### Fonctionnement

- Mise en place d'un CoPil TMD Simplon comprenant des représentants du Groupe de travail et des Offices fédéraux
- Centralisation des données et des relations avec les associations et la presse



### Délais

- Q1 2023, dès la mise en place du groupe de suivi Monitoring Simplon



### Objectifs

- Point de contact unique pour les entrées et sorties d'informations concernant le TMD au Simplon



### Livrables

- Rapports semestriels ou annuels
- Communiqués de presse



### Gains attendus

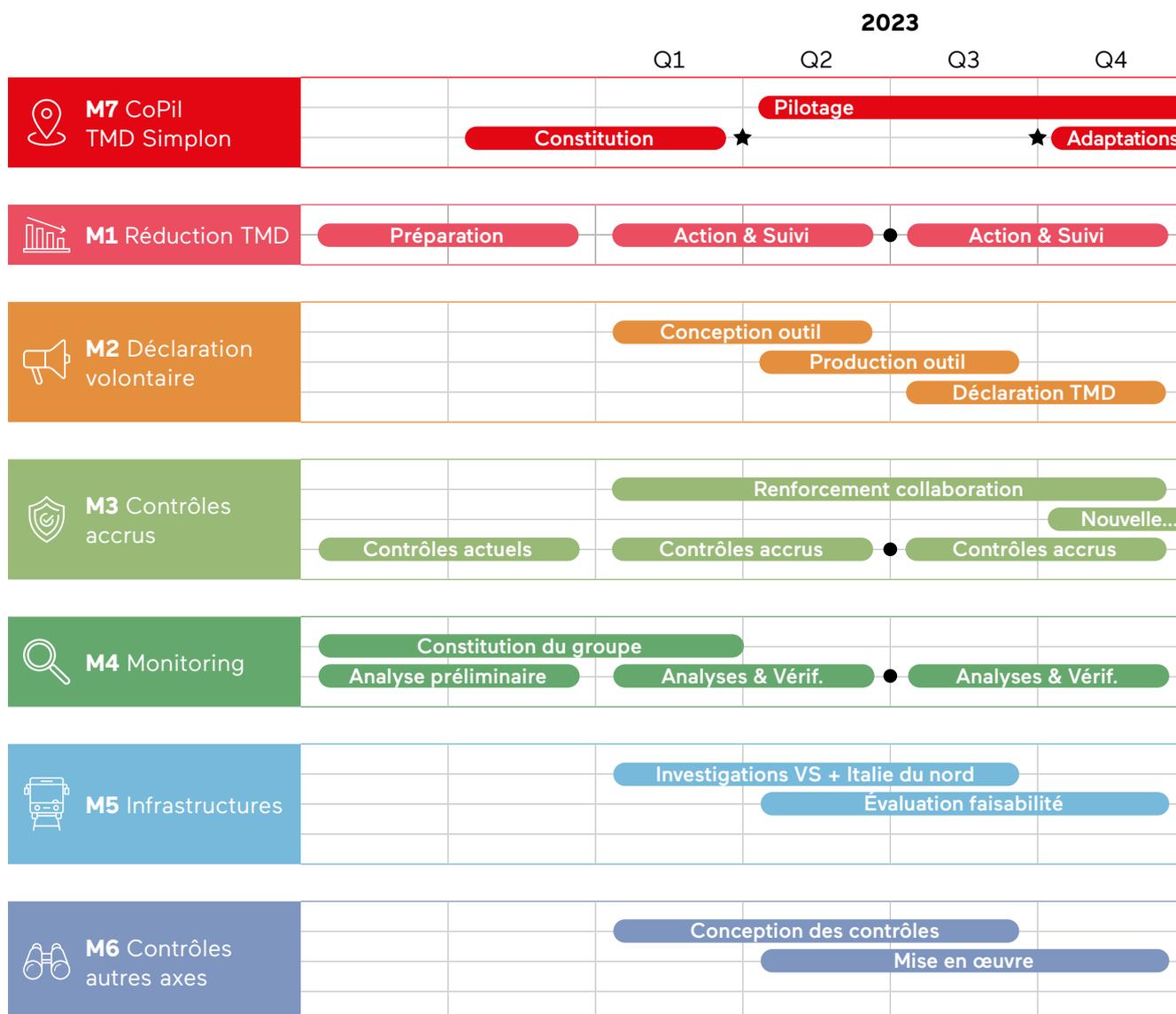
- Meilleures données disponibles
- Meilleure communication



### Lead proposé

# Mise en œuvre

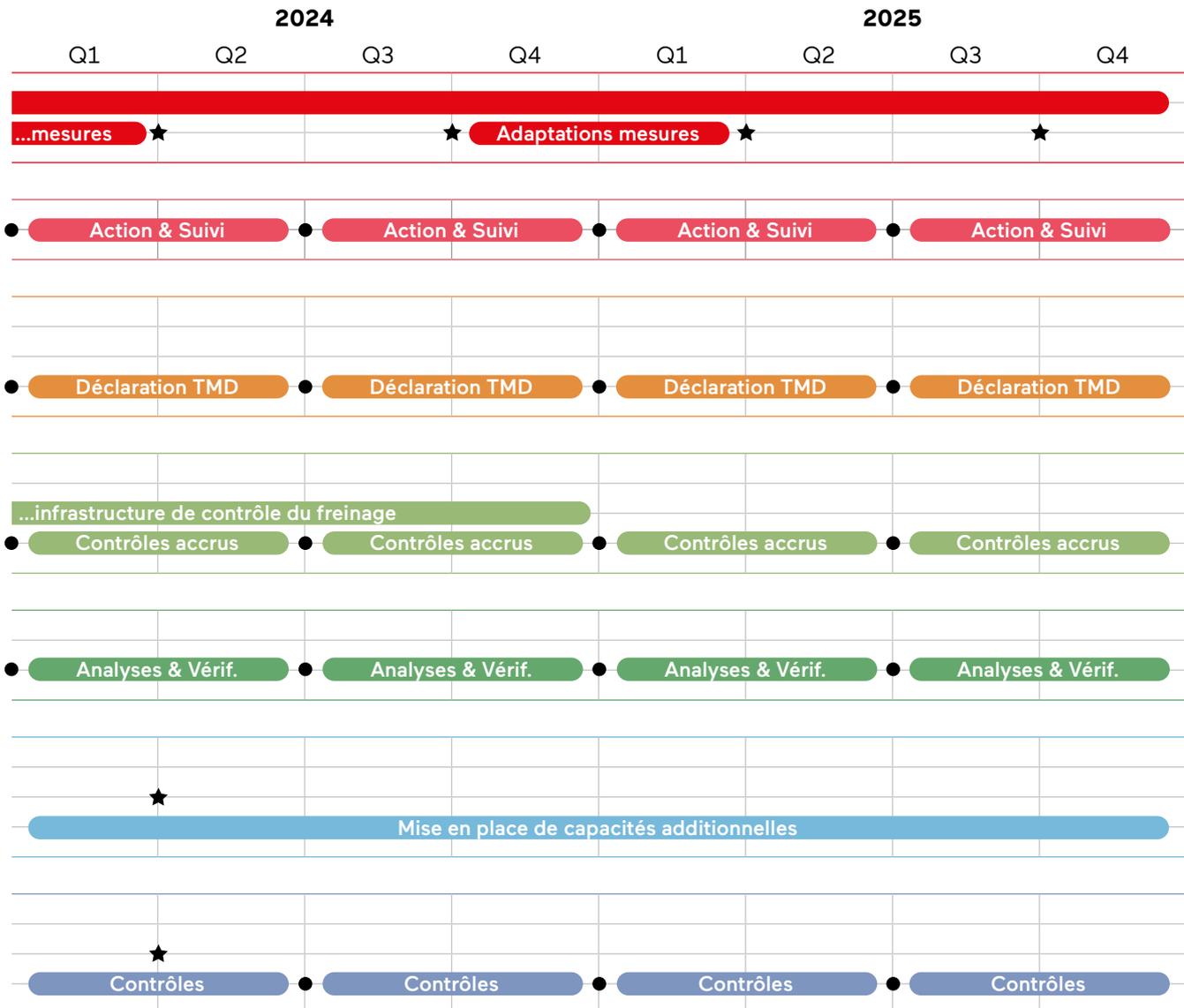
Cette feuille de route sera mise en œuvre dès son acceptation par le Conseil Fédéral, selon le planning prévisionnel ci-dessous.



★ Rapports ● Données

Le Groupe de travail fera des propositions concrètes de projets pour la mise en œuvre des mesures et pour le fonctionnement du CoPil. Les résultats seront consignés dans des rapports réguliers qui pourront contribuer aux prochains Rapports sur le transfert et aux publications de l'OFT.

À souligner que les mesures proposées imposent un effort unilatéral de la part des membres du groupe de travail. Dans la suite de ses activités, le groupe de suivi procédera à une évaluation plus approfondie et à un monitoring des effets positifs et/ou négatifs qu'elles pourraient induire sur les activités de ces derniers.





**TMD Simplon**  
**Feuille de route 2025**  
**v0.1, 22.11.2022**

Avec le soutien de E-AS SA  
et le graphisme de Shirlene Terrapon